



HAL
open science

Grandes écoles : quelle “ ouverture ” depuis le milieu des années 2000 ?

Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet, Georgia Thebault

► To cite this version:

Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet, Georgia Thebault. Grandes écoles : quelle “ ouverture ” depuis le milieu des années 2000 ?. 2021. halshs-03119048

HAL Id: halshs-03119048

<https://shs.hal.science/halshs-03119048>

Submitted on 22 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Grandes écoles : quelle « ouverture » depuis le milieu des années 2000 ?

Notes IPP

n°61

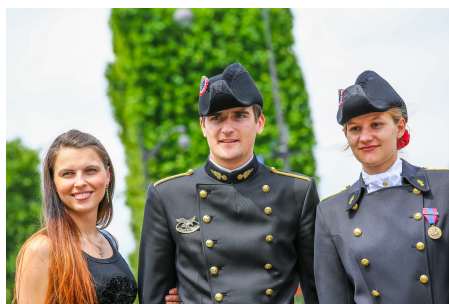
Janvier 2021

Cécile Bonneau
Pauline Charousset
Julien Grenet
Georgia Thebault

www.ipp.eu

Grâce à des données riches et inédites, cette note documente l'évolution du recrutement des grandes écoles depuis le milieu des années 2000, selon plusieurs dimensions : composition sociale, origine géographique des étudiants et répartition filles/garçons. Malgré les dispositifs d'« ouverture » qui ont été mis en place par certaines grandes écoles pour tenter de diversifier le profil de leurs étudiants, leur base de recrutement est restée très étroite et n'a guère évolué au cours des quinze dernières années. Alors que leurs effectifs ont fortement augmenté au cours de la période, ces institutions d'élite sont restées presque entièrement fermées aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés, la part des étudiants non franciliens n'a pas progressé et les filles y demeurent sous-représentées. Cette permanence des inégalités d'accès aux grandes écoles ne s'explique qu'en partie par les écarts de performance scolaire entre les groupes considérés. Elle trouve sa source, en amont, dans l'absence de diversification du recrutement des classes préparatoires et des écoles post-bac. L'impuissance des dispositifs d'ouverture sociale mis en œuvre depuis le milieu des années 2000 à amorcer une démocratisation des grandes écoles met en lumière les limites de l'approche qui a jusqu'à présent été privilégiée : un foisonnement d'initiatives locales, sans réelle coordination nationale et rarement évaluées. Ce constat d'échec invite à repenser les leviers qui pourraient être mobilisés pour diversifier le recrutement des filières sélectives et favoriser une plus grande circulation des élites.

- La base de recrutement des grandes écoles est très étroite : les deux tiers de leurs étudiants sont d'origine sociale très favorisée, un tiers a effectué ses études secondaires en Île-de-France (40 % dans les grandes écoles les plus sélectives) et les garçons constituent près de 60 % de leurs effectifs.
- La probabilité d'accéder à une grande école varie considérablement d'un lycée à l'autre : la moitié des lycées généraux et technologiques ne fournissent que 13 % des étudiants des grandes écoles alors qu'à l'autre bout du spectre, 17 % des lycées généraux et technologiques fournissent à eux seuls la moitié de leurs effectifs.
- Les différences de taux d'accès aux grandes écoles selon le milieu social, le genre ou l'origine géographique sont du même ordre de grandeur que les inégalités d'accès aux formations qui y préparent : les classes préparatoires et les écoles post-bac.
- Les écarts de performance scolaire expliquent moins de la moitié des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles et moins de 20 % des inégalités géographiques d'accès. *A fortiori*, les performances scolaires ne contribuent aucunement à expliquer la sous-représentation des filles dans les grandes écoles.
- Malgré les dispositifs d'« ouverture » qui ont été mis en place par certaines grandes écoles, le recrutement de ces institutions est resté quasiment inchangé depuis le milieu des années 2000.



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

Dans le contexte éducatif français, le concours a longtemps été considéré comme un moyen de garantir la méritocratie républicaine en permettant un accès juste et équitable aux formations les plus prestigieuses. Cette vision positive de la méritocratie est cependant de plus en plus contestée en raison de l'ampleur et de la persistance des inégalités sociales d'accès aux filières les plus sélectives : les classes préparatoires et les grandes écoles.

C'est dans ce contexte que depuis le début des années 2000, plusieurs grandes écoles ont mis en place des dispositifs dits d'« ouverture » pour tenter de diversifier leur recrutement. Ces dispositifs se déclinent de plusieurs manières : programmes de parrainage et d'accompagnement de lycéens d'origine sociale défavorisée en amont, modification des modalités de recrutement par la mise en place de voies d'admission parallèle et, en aval, mise en œuvre de dispositifs d'aide financière et de soutien en faveur des étudiants boursiers sur critères sociaux.

L'objectif du rapport sur lequel s'appuie cette note est de déterminer si les initiatives mises en place depuis une quinzaine d'années pour élargir la base de recrutement des grandes écoles ont effectivement permis de diversifier le profil de leurs étudiants, sur la base d'éléments empiriques solides. L'étude privilégie une approche quantitative s'appuyant sur un ensemble de données administratives qui n'ont pas, à ce jour, été exploitées de manière systématique. Ces données sont utilisées pour étudier de façon multidimensionnelle les inégalités d'accès aux filières sélectives : selon l'origine sociale, le genre et l'origine géographique.

Cette note se concentre sur les inégalités d'accès aux grandes écoles de niveau bac+3 à bac+5. L'étude complète propose également une comparaison du recrutement des grandes écoles avec celui des formations universitaires de même niveau d'études, ainsi qu'une analyse du recrutement des formations de niveau bac+1 et bac+2 qui y mènent (classes préparatoires et écoles post-bac).

Grandes écoles : vue d'ensemble et dispositifs d'« ouverture sociale »

Le ministère de l'Éducation nationale définit une grande école comme « un établissement d'enseignement supérieur qui recrute ses élèves par concours et assure des formations de haut niveau ». Cette définition englobe un ensemble très hétérogène d'établissements.

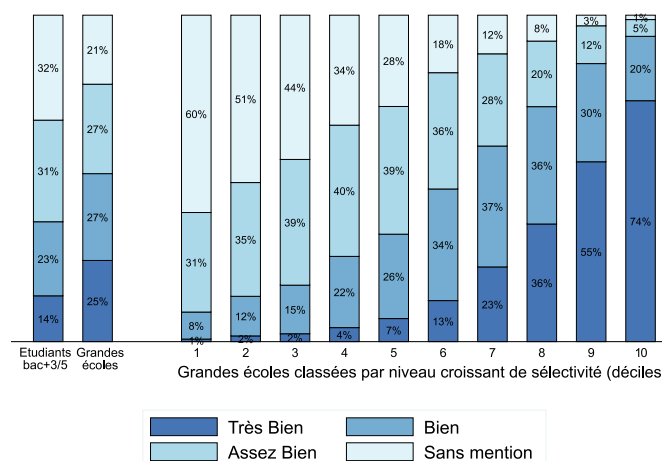
Vue d'ensemble des grandes écoles

En 2016-2017, on comptait 234 grandes écoles recensées dans le système d'information SISE (voir l'encadré pour une présentation des données utilisées dans cette

étude). Ces écoles, qui regroupent près du quart des étudiants de niveau bac+3 à bac+5, se répartissent en cinq catégories de taille très inégale : les écoles d'ingénieurs (44 % des effectifs des grandes écoles), les écoles de commerce (46 %), les instituts d'études politiques (6 %), les écoles normales supérieures (2 %) et les autres écoles spécialisées¹ (2 %).

Le niveau de sélectivité des grandes écoles est très variable : alors que 74 % des étudiants des 10 % des écoles les plus sélectives ont obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat (contre 14 % parmi l'ensemble des étudiants de niveau bac+3 à bac+5), cette proportion est inférieure à 10 % dans les 50 % des écoles les moins sélectives (voir Figure 1).

Figure 1 – Répartition des mentions au baccalauréat des étudiants des grandes écoles (bac+3/5) en 2016-2017, par niveau de sélectivité des écoles



Lecture : 74 % des étudiants inscrits en 2016-2017 dans les 10 % des grandes écoles les plus sélectives ont obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat.

Notes : Les grandes écoles sont classées par décile de sélectivité en fonction du rang percentiel moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Étudiants français des grandes écoles (niveaux bac+3/5) en 2016-2017.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES) et OCEAN (MENJS-DEPP).

Les grandes écoles sont très inégalement réparties sur le territoire : près du tiers sont situées en Île-de-France (18 % à Paris). Cette concentration géographique est encore plus marquée lorsqu'on considère les 10 % des grandes écoles les plus sélectives : 35 % se situent à Paris, 35 % en Île-de-France (hors Paris) et seulement 30 % en dehors du territoire francilien.

Les dispositifs d'« ouverture sociale » des grandes écoles

Face au constat du manque de diversité sociale dans le recrutement des grandes écoles, une réflexion sur leur

1. Cette catégorie regroupe l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure du paysage, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, les écoles nationale vétérinaires, le Muséum national d'histoire naturelle et l'École pratique des hautes études.

Encadré : Les données mobilisées pour cette étude

La plupart des études consacrées à l'évolution des inégalités d'accès aux grandes écoles se sont appuyées sur des données d'enquête (Albouy et Wanecq, 2003 ; Gurgand et Maurin, 2007) ou des données mises à disposition de façon discrétionnaire par un nombre limité de grandes écoles (Euriant et Thélot, 1995 ; Blanchard et al., 2017). Par rapport à ces travaux, l'une des principales contributions de cette étude est de s'appuyer sur d'un ensemble de données de gestion quasi exhaustives et d'une très grande richesse. Ces données individuelles, nouvellement accessibles aux chercheurs, ont été mises à disposition par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES).

L'étude s'appuie à titre principal sur les recensements annuels des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (données FAERE extraites du système d'information SCOLARITÉ) et des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (données STS/CPGE extraites du système d'information SCOLARITÉ et données SISE) au cours de la période 2006-2017. Ces données fournissent des informations détaillées sur les caractéristiques socio-démographiques des élèves et des étudiants (âge, sexe, nationalité, commune de résidence, catégorie socio-professionnelle des représentants légaux), l'établissement fréquenté et la formation suivie chaque année. Ces données sont complétées par des informations relatives aux résultats obtenus par les élèves au diplôme national du brevet et du baccalauréat, extraites du système d'information OCEAN. La présence d'une version cryptée de l'identifiant individuel élève (INE) permet d'apparier ces différentes bases de données de manière à reconstituer les trajectoires scolaires des élèves depuis leur entrée en sixième jusqu'à leur sortie du système éducatif.

On peut estimer à environ 90 % la part des étudiants du supérieur couverts par les données mobilisées pour l'année universitaire 2016-2017 (MENESR, 2016). Les formations non couvertes par le dispositif sont les formations paramédicales et sociales, les écoles artistiques et culturelles, de journalisme et d'architecture et, parmi les grandes écoles renommées, l'École nationale d'administration.

ouverture sociale a été engagée au tournant des années 2000 par les différents acteurs de l'enseignement supérieur en France.

L'Institut d'études politiques de Paris a été l'un des premiers établissements d'enseignement supérieur sélectifs à modifier son processus d'admission pour tenter de diversifier le profil social de ses étudiants, à travers la mise en place des Conventions d'éducation prioritaire (CEP). Lancé en 2001, ce dispositif crée une voie spécifiquement destinée aux élèves issus des lycées partenaires relevant de l'éducation prioritaire. Au sein des grandes écoles, les CEP de Sciences Po restent aujourd'hui l'un des dispositifs d'égalité des chances les plus ambitieux dans la mesure où ces conventions mettent explicitement en œuvre une politique de discrimination positive. Depuis son lancement, ce programme n'a cependant concerné qu'un nombre relativement limité d'étudiants admis à l'IEP de Paris (une centaine par an sur des promotions de plus de 1 500 étudiants). Lancé en 2008, le programme des « Cordées de la réussite » vise quant à lui à promouvoir l'égalité des chances par la collaboration entre les établissements du secondaire, du supérieur et le monde professionnel. Les programmes labellisés Cordées de la réussite sont pour la plupart des actions de tutorat destinées à accompagner des élèves scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Ce dispositif, qui a fusionné en 2020 avec celui des « parcours d'excellence », ne concerne chaque année qu'environ 80 000 collégiens et lycéens, soit moins de 1,5 % des élèves scolarisés dans le second degré.

Après la signature en 2005 de la Charte pour l'égalité des

chances dans l'accès aux formations d'excellence, de nombreuses grandes écoles ont mis en place leurs propres dispositifs d'ouverture, sous la forme de partenariats, de programmes de tutorat ou encore de concours d'admission parallèle. Malgré la multiplication de ces initiatives, on ne dispose que de peu d'études d'impact des actions mises en œuvre. Les évaluations existantes ont porté spécifiquement sur le programme des CEP de l'IEP Paris (Oberti, 2013 ; Thibaud, 2019) et sur certains dispositifs rattachés au programme national des Cordées de la réussite (CNRS-GRECSTA, 2013 ; Ly et al., 2015). Si ces évaluations mettent en évidence des effets en moyenne positifs sur la motivation et les performances scolaires des élèves bénéficiaires, leurs conclusions quant à la capacité de ces dispositifs à diversifier le recrutement social des grandes écoles sont plus mitigées.

L'objectif de la présente étude est d'évaluer, à partir des données quasi exhaustives dont on dispose aujourd'hui, si les dispositifs d'« ouverture » mis en place depuis le milieu des années 2000 ont réellement permis d'élargir la base de recrutement des grandes écoles.

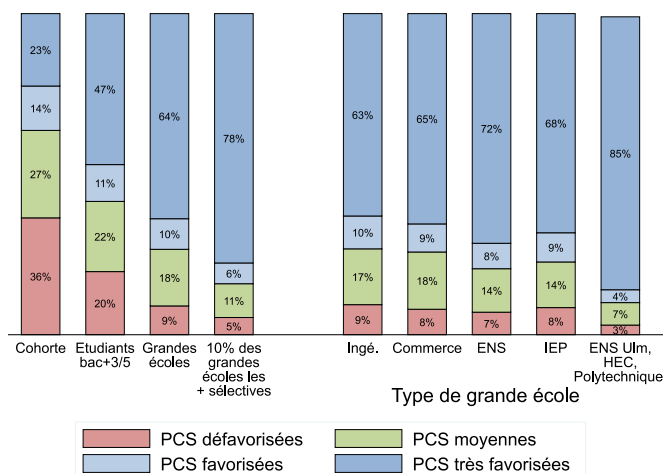
Une base de recrutement très étroite

L'analyse des données administratives relatives aux inscriptions dans l'enseignement supérieur en 2016-2017² met en évidence l'étroitesse de la base de recrutement des

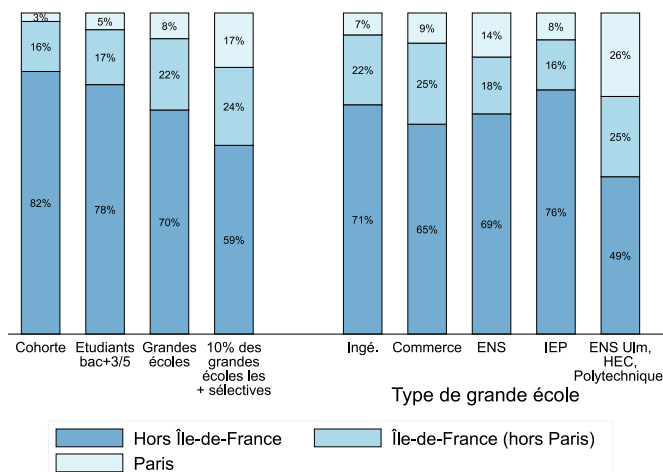
2. L'année universitaire 2016-2017 est dernière année pour laquelle nous disposons de l'ensemble des données.

Figure 2 – Caractéristiques des étudiants des grandes écoles (bac+3/5) en 2016-2017

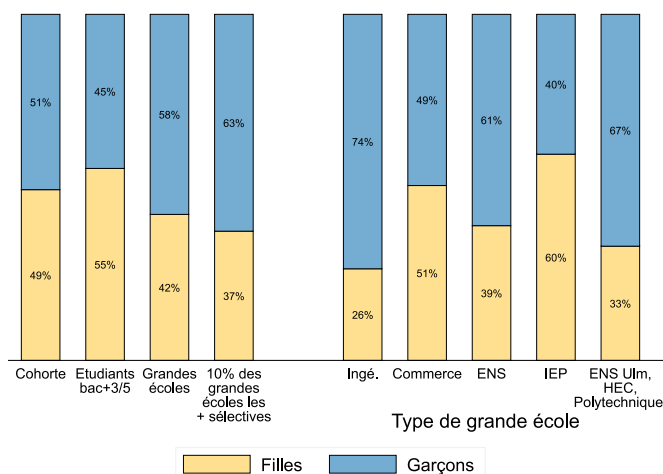
(a) Origine sociale (PCS du responsable légal)



(b) Origine géographique (académie du baccalauréat)



(c) Répartition filles/garçons



grandes écoles, tant du point de vue de l'origine sociale et du genre de leurs étudiants que de leur profil scolaire et de leur origine géographique.

En 2016-2017, les étudiants issus de catégories socio-professionnelles (PCS) très favorisées (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentaient 64 % des effectifs des grandes écoles, alors que seulement 23 % des jeunes de 20 à 24 ans et 47 % des étudiants inscrits dans des formations d'enseignement supérieur de niveau bac+3 à bac+5 étaient issus de ces catégories sociales (voir figure 2a). À l'inverse, les étudiants des grandes écoles n'étaient que 9 % à être issus de PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle) contre 36 % parmi l'ensemble des jeunes de 20 à 24 ans et 20 % parmi les étudiants de niveau bac+3 à bac+5. Cette sous-représentation concerne également les étudiants issus de PCS favorisées (professions intermédiaires) ou moyennes (employés, agriculteurs, artisans, commerçants) : ces catégories sociales ne constituaient respectivement que 10 % et 18 % des effectifs des grandes écoles en 2016-2017 contre 14 % et 27 % des jeunes de 20 à 24 ans (11 % et 22 % des étudiants de niveau bac+3 à bac+5).

Le profil social des étudiants des grandes écoles s'écarte d'autant plus de la structure sociale prévalant dans la population des 20-24 ans que le niveau de sélectivité des écoles augmente : la part des étudiants d'origine sociale très favorisée atteint presque 80 % dans les 10 % des grandes écoles les plus sélectives³.

Le recrutement géographique des grandes écoles apparaît également très concentré, particulièrement dans les plus sélectives d'entre elles (voir figure 2b). Alors que dans les cohortes considérées, 3 % des individus ont effectué leurs études secondaires à Paris et 16 % dans les autres départements d'Île-de-France, 8 % des étudiants des grandes écoles ont passé leur baccalauréat à Paris et 22 % dans des lycées franciliens. Dans les écoles les plus sélectives, ces proportions s'élèvent respectivement à 17 % et 24 %.

À l'échelle infra-départementale, la probabilité d'accéder à une grande école varie considérablement d'un lycée à l'autre. L'un des avantages des données mobilisées pour les besoins de cette étude est qu'elles permettent d'identifier précisément le lycée fréquenté par les étudiants des grandes écoles lorsqu'ils étaient en classe de terminale. L'analyse de ces données révèle que les lycées généraux et technologiques qui alimentent les grandes écoles sont relativement peu nombreux (voir figure 3) : la moitié des

Lecture : En 2016-2017, 64 % des étudiants des grandes écoles étaient issus de catégories socio-professionnelles (PCS) très favorisées, 8 % ont passé leur baccalauréat à Paris et 58 % étaient de sexe masculin.

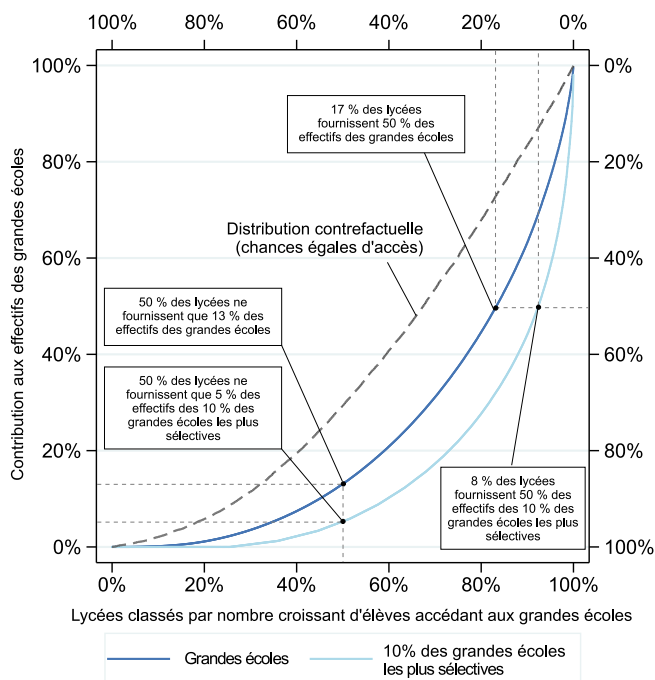
Notes : PCS très favorisées : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales ; PCS favorisées : professions intermédiaires ; PCS moyennes : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ; PCS défavorisées : ouvriers et personnes sans activité professionnelle. La répartition de la population (colonne « cohorte ») est estimée à partir des données SCOLARITÉ en calculant la répartition par PCS, genre ou département de scolarisation des élèves des cohortes concernées lorsqu'ils étaient inscrits dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans.

Champ : Étudiants français des grandes écoles (niveaux bac+3/5) en 2016-2017.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), SCOLARITÉ et OCEAN (MENJUS-DEPP).

3. Les grandes écoles sont classées par décile de sélectivité en fonction du rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen). Les 10 % des grandes écoles les plus sélectives incluent notamment l'École polytechnique, l'École des Mines de Paris, CentraleSupélec, l'École nationale des ponts et chaussées, l'ENS Ulm, l'ESPCI Paris, l'ENSAE, Télécom Paris-Tech, HEC, Centrale Lyon, Centrale Marseille, l'IEP Paris, l'ENS Lyon, l'École nationale des chartes ou encore l'ESCP-Europe.

Figure 3 – Concentration des lycées généraux et technologiques où les étudiants des grandes écoles ont passé le baccalauréat (courbe de Lorenz), 2016-2017



Lecture : La moitié des lycées généraux et technologiques ne fournissaient que 13 % des effectifs inscrits dans les grandes écoles en 2016-2017. À l'autre bout du spectre, 17 % des lycées généraux et technologiques fournissaient à eux seuls la moitié des effectifs des grandes écoles.

Notes : Le lycée d'origine est le lycée d'obtention du bac. L'axe des abscisses classe les lycées généraux et technologiques par nombre croissant d'élèves accédant aux grandes écoles parmi ceux qui ont passé leur baccalauréat dans le lycée. L'axe des ordonnées présente la contribution cumulée des lycées aux effectifs des grandes écoles. La courbe en pointillés (chances égales d'accès aux grandes écoles) ne coïncide pas exactement avec la droite à 45° du fait de la taille inégale des lycées.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), SCOLARITÉ et OCEAN (MENJUS-DEPP).

lycées généraux et technologiques ne fournissaient que 13 % des étudiants des grandes écoles en 2016-2017 alors qu'à l'autre bout du spectre, 17 % des lycées fournissaient à eux seuls la moitié de leurs effectifs. Cette concentration est plus importante encore lorsqu'on se limite aux 10 % des grandes écoles les plus sélectives : en 2016-2017, la moitié de leurs effectifs provenaient de seulement 8 % des lycées généraux et technologiques.

Les grandes écoles se caractérisent, enfin, par une forte sous-représentation des filles. Alors qu'en 2016-2017, ces dernières représentaient 55 % des effectifs des formations de niveau bac+3 à bac+5, elles ne constituaient que 42 % des effectifs des grandes écoles et seulement 37 % des effectifs des 10 % des grandes écoles les plus sélectives (voir figure 2c). Cette sous-représentation féminine n'est pas cependant uniforme : elle est particulièrement marquée dans les écoles d'ingénieurs (26 % de filles) alors que les écoles de commerce présentent, en moyenne, des proportions comparables de filles et de garçons.

L'étroitesse de la base de recrutement des grandes écoles apparaît plus marquée encore lorsqu'on considère les trois grandes écoles les plus renommées : l'École polytechnique, l'ENS Ulm et HEC. Davantage encore que dans

les autres grandes écoles, les étudiants issus de PCS très favorisées y sont surreprésentés (85 % des effectifs en moyenne), de même que les étudiants originaires de Paris (26 %) ou d'Île-de-France (25 %). Les filles ne représentent quant à elles qu'un tiers de leurs effectifs.

Des inégalités qui se jouent en amont et qui ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire

Pour mieux cerner les déterminants des inégalités d'accès aux grandes écoles, nous concentrons notre analyse sur les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005-2006 et qui peuvent être suivis jusqu'en 2014-2015, soit neuf ans après le collège.

Un premier enseignement de ce suivi de cohorte est que les inégalités d'accès aux grandes écoles selon le milieu social, l'origine géographique et le genre sont largement prédéterminées, en amont, par les inégalités d'accès aux formations de premier cycle qui y préparent : les classes préparatoires (8 % des effectifs de niveau bac+1 et bac+2 en 2016-2017) et les écoles post-bac (5 % des effectifs de niveau bac+1/2). Parmi les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005, ceux issus de PCS très favorisées ont accédé 9 à 10 fois plus souvent à ces formations que les élèves de PCS défavorisées (17,5 % contre 1,9 %), les Parisiens y ont accédé trois fois plus souvent que les non-Franciliens (15,1 % contre 5,8 %) et les garçons 1,3 fois plus souvent que les filles (7,2 % contre 5,8 %).

Un second enseignement de l'analyse est que les inégalités d'accès aux grandes écoles ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire entre les groupes considérés. Pour mesurer la contribution des facteurs sociaux, scolaires et géographiques aux inégalités d'accès aux grandes écoles, l'approche proposée s'appuie sur la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca⁴. Cette approche est appliquée pour décomposer les différences de taux d'accès aux grandes écoles selon trois dimensions : entre élèves de PCS très favorisées et élèves de PCS défavorisées, entre élèves parisiens et élèves non franciliens, et entre filles et garçons.

Inégalités d'accès en fonction de l'origine sociale : Dans cette cohorte, le taux d'accès aux grandes écoles des élèves de PCS défavorisées (1,6 %) était inférieur de 14,4 points de pourcentage à celui des élèves de PCS très favorisées (16,0 %). La moitié environ de cet écart peut être « expliquée » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves issus de milieux sociaux défavorisés en fin de troisième⁵ (pour 5,8 points de pourcentage, soit

4. Les détails de cette méthode sont présentés dans le chapitre 6 du rapport (encadré 2 p. 166-168).

5. Les performances scolaires en fin de troisième sont mesurées par

41 % de l'écart brut) et par le fait qu'ils tendent à être sur-représentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent à une grande école (pour 1,3 point de pourcentage, soit 9 % de l'écart brut). Cependant, la moitié du différentiel de taux d'accès aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale (7,2 points de pourcentage) reste « inexplicquée » par ces deux facteurs. Cette part inexplicquée tend à être plus importante pour les écoles de commerce (61 %) que pour les écoles d'ingénieurs (42 %) et pour les 10 % des grandes écoles les plus sélectives (33 %).

La sélectivité sociale des grandes écoles va donc au-delà des niveaux prédits par leur sélectivité scolaire. Ce phénomène tient pour partie au rôle déterminant joué par les écoles post-bac, qui recrutent leurs étudiants directement après le baccalauréat : les différences moyennes de performance scolaire selon l'origine sociale en fin de collège ne parviennent à expliquer que moins du tiers des inégalités sociales d'accès à ces formations souvent très onéreuses, alors qu'elles expliquent près de 60 % des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires.

Inégalités d'accès entre Parisiens et non-Franciliens : On parvient plus difficilement encore à expliquer les inégalités géographiques d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles par les écarts de performance scolaire et de composition sociale entre départements. Parmi les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005-2006, seuls 5,1 % des non-Franciliens ont accédé à une grande école contre 13,9 % des Parisiens, soit un différentiel de 8,8 points de pourcentage. Les différences de composition sociale et de performances scolaires moyennes entre départements ne parviennent à expliquer qu'une petite partie de cet écart : 1,8 point de pourcentage, soit 20 % de l'écart brut. Le pouvoir explicatif de ces deux facteurs est plus faible encore (10 %) lorsqu'on cherche à expliquer l'avantage dont bénéficient les élèves parisiens pour l'accès aux 10 % des grandes écoles les plus sélectives.

Ces résultats indiquent que les inégalités géographiques d'accès aux grandes écoles renvoient à des causes largement extérieures à l'origine sociale et aux performances scolaires des élèves, à commencer par la forte concentration spatiale des classes préparatoires et des grandes écoles en Île-de-France, qui tend à pénaliser les élèves non franciliens dans l'accès à ces formations.

Écarts filles/garçons : Les écarts de performances scolaires ne contribuent aucunement à expliquer la sous-représentation des filles dans les grandes écoles et dans les formations qui y préparent. Dans la cohorte étudiée, le taux d'accès des filles aux grandes écoles (4,9 %) était inférieur de 2,0 points de pourcentage à celui des garçons (6,9 %). La décomposition de Blinder-Oaxaca indique que

compte tenu de leurs performances scolaires supérieures en moyenne à celles des garçons en fin de troisième, le taux d'accès des filles aux grandes écoles aurait dû en réalité être supérieur de 1,6 point de pourcentage à celui des garçons. La partie « inexplicquée » de leur différentiel de taux d'accès correspond donc à 180 % de l'écart brut. Elle provient à la fois de la forte sous-représentation féminine dans les écoles d'ingénieurs et de leur sous-représentation dans les 10 % des grandes écoles les plus sélectives (tous types confondus).

Un recrutement qui n'a guère changé depuis le milieu des années 2000

La composition sociale des grandes écoles n'a que très peu varié depuis le milieu des années 2000⁶ (voir figure 4a). Tout au long de la décennie 2006-2016, les grandes écoles accueillent environ deux tiers d'étudiants issus de PCS très favorisées, 10 % de PCS favorisées, 17% de PCS moyennes et moins de 10 % de PCS défavorisées. L'extrême stabilité du recrutement social des grandes écoles est d'autant plus remarquable que leurs effectifs ont augmenté de manière importante au cours de la période et que plusieurs grandes écoles ont mis en place des voies d'admission parallèle. Cet élargissement quantitatif ne s'est donc pas accompagné d'une diversification du profil social de leurs étudiants.

Tout comme leur origine sociale, l'origine géographique des étudiants des grandes écoles est restée remarquablement stable entre 2008 et 2016⁷ (voir figure 4b) : la part des Parisiens est restée comprise entre 7 et 8 % des effectifs et celle des autres Franciliens entre 20 et 22 %.

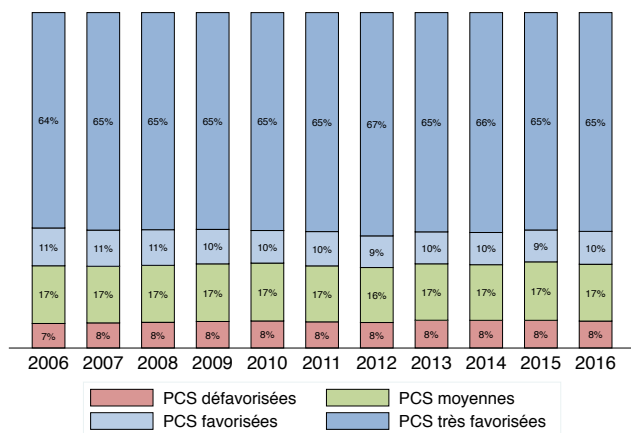
La parité n'a pas davantage progressé dans les grandes écoles depuis le milieu des années 2000 (voir figure 4c) : alors que près de 60 % des étudiants inscrits dans des formations universitaires de niveau bac+3 à bac+5 au cours de la période 2006-2016 étaient des filles, cette proportion est restée proche de 40 % parmi les étudiants des grandes écoles, et inférieure à 30 % dans les écoles d'ingénieurs.

6. Pour éviter que les évolutions mesurées ne soient biaisées par le fait que le nombre de grandes écoles présentes dans le système d'information SISE a fortement augmenté entre 2006 et 2010, on raisonne ici à champ constant, en se limitant aux grandes écoles qui étaient présentes tout au long de la période 2006-2016 (champ 2006, qui inclut 62 % des écoles recensées en 2016). Les conclusions sont inchangées lorsqu'on élargit le champ aux écoles couvertes par les données SISE en 2010 (qui incluent plus de 90 % des écoles recensées en 2016).

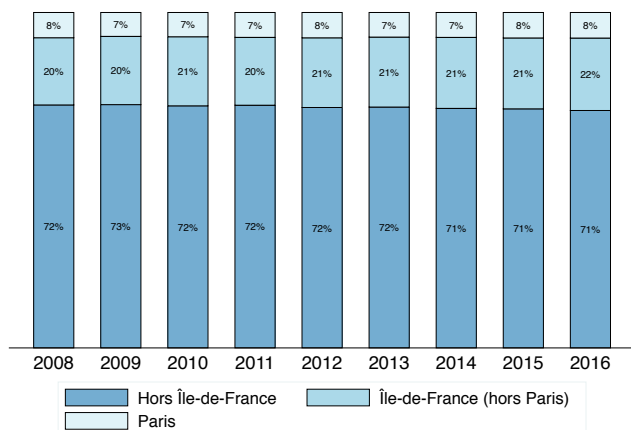
7. L'analyse de l'évolution du recrutement géographique des grandes écoles ne commence qu'en 2008 car les informations relatives à l'académie où leurs étudiants ont passé le baccalauréat n'est pas suffisamment fiable pour les années antérieures.

Figure 4 – Évolution du recrutement des grandes écoles au cours de la période 2006-2016

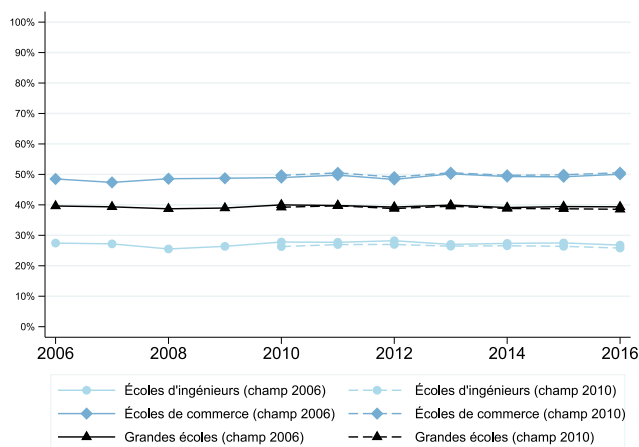
(a) Composition sociale des grandes écoles (champ 2006)



(b) Origine géographique des étudiants (champ 2008)



(c) Proportion de filles (champ 2006 et 2010)



Lecture : En 2006, 64 % des étudiants des grandes écoles étaient issus de PCS très favorisées. En 2016, cette proportion s'élevait à 65 %.

Notes : Les champs 2006, 2008 et 2010 correspondent aux grandes écoles qui étaient présentes dans les données SISE en 2006, 2008 et 2010 (soit respectivement 62 %, 84 % et 91 % des écoles recensées en 2016).

Champ : Étudiants français des grandes écoles (niveaux bac+3 à bac+5) au cours de la période 2006-2016.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES) et OCEAN (MENJS-DEPP).

Conclusion : quels leviers pour diversifier le recrutement des grandes écoles ?

À la lecture des résultats de l'étude, un constat s'impose : **les dispositifs d' « ouverture » qui ont été mis en place depuis le milieu des années 2000 pour diversifier le recrutement des grandes écoles n'ont pas atteint leurs objectifs.** Ces institutions d'élite sont restées largement fermées aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés, la part des étudiants non franciliens n'a pas progressé et les filles y demeurent sous-représentées.

L'extrême stabilité du recrutement des grandes écoles reflète, en amont, l'absence d'ouverture des classes préparatoires et des écoles post-bac au cours de la période étudiée. Les analyses proposées dans l'étude indiquent qu'une part importante des différences de taux d'accès aux filières sélectives est liée au fait qu'**à performances scolaires comparables, les élèves effectuent des choix d'orientation différenciés en fonction de leur milieu social, de leur origine géographique et de leur genre.** Parmi les facteurs qui contribuent à ces écarts, il convient de distinguer ce qui relève de l'influence de l'environnement familial et scolaire sur les choix d'orientation des individus, ce qui relève du rôle de l'information dont ils disposent, et ce qui relève des contraintes auxquelles ils sont confrontés dans leurs choix, dans la mesure où ces facteurs appellent des modalités d'intervention différentes.

Bien que les préférences des individus soient difficilement malléables, la recherche a montré que certaines formes d'intervention pouvaient **atténuer l'influence des stéréotypes associés à l'origine sociale ou au genre sur les choix d'orientation**, qu'il s'agisse des politiques visant à renforcer l'estime de soi et le sentiment d'efficacité des élèves d'origine modeste (Oyserman et al., 2016), ou, pour lutter contre la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques, d'interventions s'appuyant sur des *role models* féminins (Breda et al., 2020).

Par ailleurs, l'extrême complexité, voire l'opacité, de l'offre de formation proposée par les filières les plus sélectives crée un fossé culturel entre les familles disposant d'une bonne connaissance du système et les familles plus « éloignées » de l'école. Dans ce contexte, il semblerait judicieux de **fournir aux lycéens une information transparente sur les perspectives professionnelles (taux d'emploi, rendements salariaux) associées aux différentes formations**, sur la base de statistiques calculées à partir des sources administratives dont on dispose aujourd'hui. Informer les élèves de milieux défavorisés à fort potentiel scolaire, mais qui manquent d'information du fait du contexte socio-éducatif dans lequel ils évoluent, par exemple au moyen de courriers semi-personnalisés présentant les possibilités offertes par les formations sélectives et les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre constitue une approche prometteuse pour réduire

les asymétries d'information dans les choix d'orientation (Hoxby et Turner, 2013 ; Dynarski et al., 2020).

Des dispositifs visant à **limiter les barrières financières** (revalorisation des bourses sur critères sociaux et exonération totale des frais de scolarité pour les étudiants boursiers) et **géographiques** (rééquilibrage de l'offre de formation sur le territoire national, anonymisation du lycée d'origine dans les dossiers des candidats aux classes préparatoires, revalorisation des aides à la mobilité) pourraient également être envisagés pour élargir la base de recrutement des filières sélectives.

Enfin, le débat sur la diversification du recrutement des filières d'élite ne peut faire l'économie d'une **réflexion plus générale sur la place à accorder aux politiques de discrimination positive dans la réalisation de cet objectif**. La diversification du recrutement des grandes écoles passe nécessairement par celle de leur principal vivier : les classes préparatoires. Tant que ces dernières accueilleront à peine plus de 10 % d'étudiants de milieux sociaux défavorisés, les dispositifs de discrimination positive qui pourraient être mis en œuvre à l'entrée des grandes écoles n'auront qu'un impact limité sur leur composition sociale effective. Dans cette perspective, les quotas qui ont été mis en place depuis 2018 dans le cadre de la procédure Parcoursup pour favoriser l'accès des étudiants boursiers aux filières sélectives apparaissent comme une voie prometteuse, à condition de relever sensiblement les taux appliqués et de les étendre à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur privé. Sur le modèle des quotas de boursiers, des taux planchers déterminés en fonction de l'origine géographique des candidats pourraient également être envisagés pour favoriser une plus grande équité territoriale dans l'accès à ces filières.

Plus généralement, **l'ampleur des inégalités d'accès aux grandes écoles pose la question de la pertinence du dualisme de l'enseignement supérieur en France**, qui, en séparant la formation des élites de la formation universitaire et technique, fait figure d'exception à l'échelle internationale. À défaut de pouvoir abolir cette dualité institutionnelle enracinée dans l'histoire, la multiplication des passerelles entre université et grandes écoles et le développement de formations universitaires d'excellence permettant une spécialisation progressive en premier cycle apparaissent comme des leviers indispensables pour limiter la reproduction sociale des élites.

Pour endiguer le repli des grandes écoles sur elles-mêmes, il paraît plus que jamais nécessaire de substituer au foisonnement d'initiatives locales la mise en œuvre de **politiques volontaristes s'appuyant sur des expérimentations menées à grande échelle et donnant lieu à une évaluation rigoureuse de leurs effets**, afin de déterminer la pertinence de leur éventuelle généralisation.

Auteurs

Cécile Bonneau est doctorante à l'ENS Ulm et à l'École d'économie de Paris.

Pauline Charousset est doctorante à l'Université Paris 1 et à l'École d'économie de Paris.

Julien Grenet est directeur de recherche au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques.

Georgia Thebault est doctorante à l'EHESS et à l'École d'économie de Paris.

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets de recherche DEPP-SIES intitulé « Filières sélectives et mobilité sociale ». Elle a bénéficié du soutien financier de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES).

Les analyses proposées dans cette note sont sous la seule responsabilité des auteurs et ne peuvent être attribuées ni au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports, ni au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Références de l'étude

Cette note s'appuie sur le rapport *Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ?*, par Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet et Georgia Thebault, Rapport IPP n° 30, janvier 2021.

Lien : <https://www.ipp.eu/publication/janvier-2021-quelle-democratisation-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000>

Références bibliographiques

Les références des travaux cités dans cette note sont fournies dans la section bibliographique du rapport.

Notes IPP

Comité éditorial : P. Boyer, A. Bozio, J. Grenet

Editeurs : P. Dutronc-Postel, A. Rain